

# LIMIT

## FONGICIDE DE BIOCONTRÔLE

Fongicide préventif contre le mildiou de la vigne et plusieurs maladies des végétaux

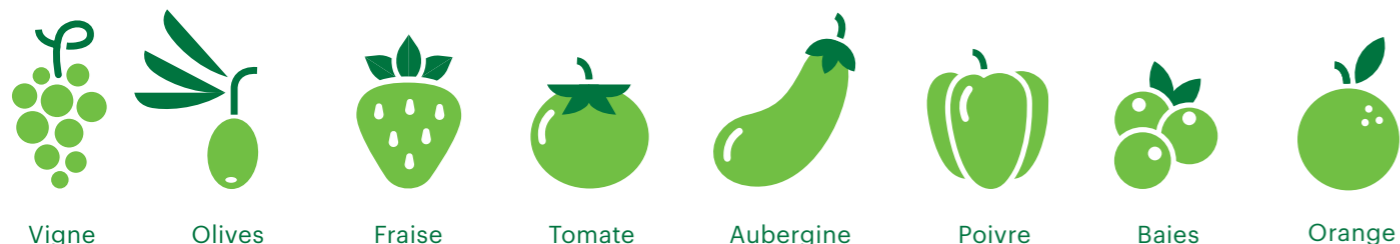


# INFORMATION DU PRODUIT

Concentré soluble (SL) contenant des phosphonates de potassium (510 g/L (57.6% p/p) d'acide phosphoreux), équivalent à 790 gr/L de phosphonate de potassium.

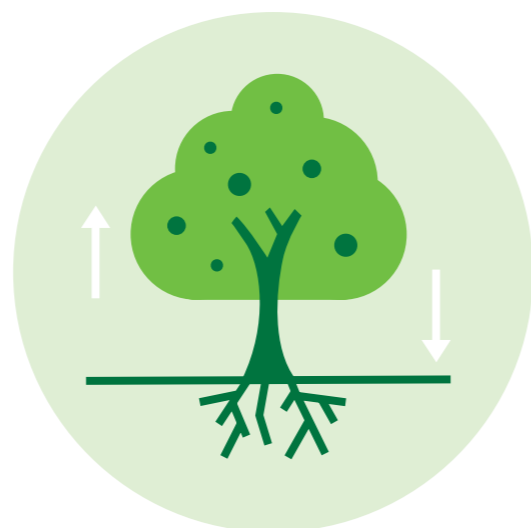
Autorisation de Mise sur le Marché (A.M.M.) N° 2190160 délivrée le 29/04/2019

## CULTURES



## MODE D'ACTION

Le phosphonate de potassium appartient au groupe des phosphonates (code FRAC P7). Cette substance active a un effet de stimulateur des défenses des plantes, et a également un effet fongicide direct, principalement sur les oomycètes. Le phosphonate de potassium est systémique. Il est absorbé par les feuilles et les racines.



## INFORMATION RELATIVES À L'EMPLOI

### Conditions d'application

Traitements préventifs suivant les recommandations dans votre région.

### Précautions d'emploi

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation.

### Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant emploi. Remplir à moitié la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de LIMIT dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application. Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple le temps des repas).

### Mélanges extemporanés

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur selon l'arrêté du 7 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015. En cas d'utilisation en mélange, contactez un représentant de HELM AG ou votre distributeur pour valider la possibilité d'associations.



# TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

Cultures	Maladie ciblée	Dos maximum d'emploi	Nombre maximum d'applications / an	Stade d'application*	Délai avant récolte (DAR)
Vigne - raisin de cuve	Mildiou	2,5 l/ha	3/an Intervalle min. 10 jours	à partir du stade BBCH 09	14 jours
Vigne raisin de table	Mildiou	2,5 l/ha	3/an Intervalle min. 20 jours	A partir du stade BBCH 09	14 jours
Olivier	Maladies du feuillage	2,5 l/ha	3/an Intervalle min. 10 jours	Entre les stades BBCH 11 et BBCH 81	15 jours
Oranger, pamplemoussier	Chancre du collet	8,75 l/ha	2/an Intervalle min. 30 jours	A partir du stade BBCH 19*	14 jours
Cassissier, Framboisier, Groseillier et groseillier à maquereau Myrtillier	Champignons (pythiacées)	2,5 l/ha	3/an Intervalle min. 10 jours	Entre les stades BBCH 33 et BBCH 69	7 jours
Fraisier uniquement sous abri fermé hors sol	Mildiou	2,5 l/ha	3/an Intervalle min. 10 jours	Entre les stades BBCH12 et BBCH 85	7 jours
Tomate, Aubergine uniquement sous abri fermé hors sol	Mildiou	2,5 l/ha	3/an Intervalle min. 10 jours	Entre les stades BBCH 12 et BBCH 89	15 jours
Poivron uniquement sous abri fermé hors sol	Mildiou	2,5 l/ha	3/an Intervalle min. 10 jours	Entre les stades BBCH 12 et BBCH 89	15 jours

\* Oranger, pamplemoussier stade BBCH 19 = les premières feuilles ont atteint leur taille finale.  
\* Vigne-stade BBCH 09 = débourrement : l'extrémité verte de la jeune pousse est nettement visible.  
\*\* DVP : Dispositif Végétalisé Permanent  
Zone non traitée aquatique : 5 m (dont DVP\*\* 5 m)

### Délai de rentrée sur la parcelle

6 heures après traitement pour les usages en plein champ et 8 heures pour les usages en milieu fermé

### Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013)

Pour les usages sur «vigne» sur «cultures fruitières», «olivier» et «framboisier», respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et : l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et l'espace susceptible d'être fréquenté par les résidents.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Sans classement.

LIMIT est éligible, depuis le 21 décembre 2021, aux CEPP (Arrêté du 21 décembre 2021 portant modification de l'arrête du 9 mai 2017 définissant les actions stanardisées d'économie des produits phytopharmaceutiques – fiche action n° 2020-007)

# AVANTAGES LIMIT

## Un biocontrôle efficace contre le mildiou de la vigne

- Action directe fongicide
- Action SDN, stimulateur des défenses naturelles des plants
- Util pour les stratégies anti-résistance à cause du risque très bas de résistance (FRAC P07)
- Une puissante systémie ascendante et descendante qui protège et cacement les organes néoformés et met rapidement le fongicide à l'abri du lessivage



Biocontrôle

## Respecte les consommateurs et de la profession

- Réduction de l'IFT (\*Indice de fréquence de traitement) en réponse aux exigences HVE (Haute valeur environnementale)
- 1l LIMIT = 0,08 CEPP= Certificat d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP)



Respect de l'homme

## Une grande souplesse d'emploi

- LIMIT est utilisable à différents stades de la protection : Le plus précoce sur le marché en vigne : utilisation à partir du stade BBCH 9
- Jusqu'à 3 applications par ha et par an
- Une formulation SL facile à utiliser, compatible avec de nombreux fongicides et insecticides du marché
- LIMIT est utilisable à une dose de 2 à 2,5 l/ha selon le partenaire et la pression mildiou
- LIMIT à l'abri du lessivage 1 à 2 h après le traitement
- LIMIT est homologué sur mildiou avec un effet secondaire sur le complexe maladie (oomycètes : phytophthora, plasmodium, pythium...)



Facile à utiliser

Détenteur de L'A.M.M. et EMB packer:

**SARABIA**

**EXCLUSIVAS SARABIA, S.A.**

Polígono Industrial Fondo de Litera,  
A2, Km 441'6 • 22520  
Fraga (Huesca) Espagne



**Distributeur  
HELM AG**

Nordkanalstrasse 28  
20097 Hamburg, Germany  
info@helmag.com  
fr.helmcrop.com/fr